ABBERLINE
Société par actions simplifiée
au capital de 126 615 euros
Siège social : Domaine de la Hamerie - Aile Sud - 5, chemin de la Hamerie, 72190 ST PAVACE
841 783 764 RCS LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-cinq février,
A 10 heures,

Les associés de la société ABBERLINE se sont réunis en Assemblée Générale, Domaine de la Hamerie - Aile Sud - 5, chemin de la Hamerie 72190 ST PAVACE, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société LAZARUS représentée par son gérant Monsieur Cédric PICOT, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Laurent MYARA est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président et le Secrétaire, permet de constater que les associés présents possèdent 550 500 actions sur les 550 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société LAZARUS de son mandat de Présidente à compter rétroactivement du 31 janvier 2025 à minuit, nomme à compter rétroactivement du 1er février 2025 à 00h01 en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Monsieur Cédric, Philippe PICOT,
Né le 16 avril 1981 à RAMBOUILLET (78),
De nationalité française,
Demeurant 5 Chemin de la Hamerie 72190 SAINT-PAVACE.

Conformément aux disposition statutaires, le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

Monsieur Cédric PICOT accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement. Toutefois, il peut d'ores et déjà prétendre au remboursement sur présentation de justificatifs de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au cabinet TGS France Avocats sis, 18 rue Bouché Thomas – TSA 31229 – 49012 ANGERS cedex 1 porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par le Président et le Secrétaire.

Monsieur Cédric PICOT
Président

Cédric PICOT

Certified by yousign

Monsieur Laurent MYARA
Secrétaire

Laurent MYARA

Certified by yousign